

Vladimir Carbone

Certificat de dépôt public

L'ordonnance sur les émoluments du cimetière et des inhumations de la Commune municipale de La Neuveville a été déposée publiquement à la chancellerie municipale pendant 30 jours à compter du 22 mai 2026. Le dépôt public a eu lieu dans la feuille d'avis officielle no 20 du 22 mai 2026.

La Neuveville, le 26 juin 2026

Le chancelier municipal
V. Carbone